

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.50.— Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$2.00 (10 fr.).

Doivent être payés d'avance.

~~~~~

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adres-  
sés à la SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

---

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action  
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103 rue  
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

# VIN DE MESSE

## CERTIFICAT

Archevêché de Québec, 1er août 1914.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujo sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation qu' j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N. CARDINAL BEGIN ARCH. DE QUÉBEC.

**Extrait de la circulaire du 1er mars 1897.**

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »



## CASAVANT FRERES

...FACTEURS D'ORGUES...

**Saint-Hyacinthe, Qué.**

Au delà de 650 orgues ont été construites par cette Maison, dont 52 à 4 claviers, 147 à 3 claviers, 416 à 2 claviers, etc....

Les plus remarquables sont celles de  
l'église Saint-Paul, Toronto. (Les plus grandes du Canada)  
L'université de Toronto.  
L'église du Saint-Nom-de-Jésus, Maisonneuve  
L'église Notre-Dame, Montréal.  
L'église Saint-Jean-Baptiste, Montréal.  
La cathédrale de Montréal.  
La basilique de Québec  
La basilique d'Ottawa.  
La basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré.  
Le Grand Opéra de Boston.  
L'église Saint-François-Xavier, New-York.  
La cathédrale de Trois-Rivières.  
La cathédrale de Chicoutimi.  
La cathédrale de Nicolet.

# A MM. LES CURÉS

## VOTRE FABRIQUE

*Désire-t-elle emprunter,  
Consolider sa dette,  
Faire des constructions  
ou des améliorations ?*

Nous pouvons lui prêter tout l'argent nécessaire à ses constructions et réparations, au grand bénéfice de votre paroisse et à votre grand avantage.

**Hamel & MacKay, Notaires**

198, rue St-Jean, QUÉBEC. Tel. 4455.

Représentants de

VERSAILLES, VIDRICAIRE, BOULAIS, Ltée.

Montréal.

REMP LISSEZ ET ADRESSEZ-NOUS LA FORMULE SUIVANTE :

à le 191

MM. HAMEL & MAC KAY, notaires,  
Québec.

Messieurs,

Veillez donc m'adresser, sans obligations de ma part, les conditions pour un emprunt de \$.....dont

a besoin la } fabrique de  
                  } c. scolaire de .....

Signature.....

Adresse.....

# TAROL

**SOULAGE RAPIDEMENT GUERIT SUREMENT**  
**Rhumes, Toux, Bronchites, Coqueluche, Grippe**  
**et toutes les MALADIES des VOIES**  
**RESPIRATOIRES**

TAROL n'est pas une préparation secrète, mais c'est un remède scientifiquement préparé par des chimistes compétents, d'après des formules approuvées par la profession médicale et avec des éléments de choix dont les principaux sont :

**LE GOUDRON ET L'HUILE DE FOIE DE MORUE**

**LE GOUDRON** aseptise les poumons et les voies respiratoires et combat l'action néfaste des microbes.

**L'HUILE DE FOIE DE MORUE** adoucit les muqueuses irritées, facilite la toux et l'expectoration et fournit à l'organisme déprimé la chaleur et l'énergie qui lui permettront de résister à l'attaque et de reconquérir les forces.

**Demandez toujours TAROL et exigez-le.**  
**Dr. Ed. Morin & Cie., Limitée QUEBEC, Que.**



## Le Tonique des Poumons

### VIN MORIN

#### CRESO-PHATES

Dans toutes les maladies des bronches et des poumons et leurs convalescences, rien n'égale l'usage régulier du **VIN MORIN CRESO-PHATES**. Il aseptise les voies respiratoires et fournit à l'organisme l'énergie nécessaire pour vaincre la maladie.

**DR. ED MORIN & CIE.,**  
**Limitée**

**QUEBEC, CANADA.**



**CIERGES ET VINS DE MESSE**

**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES  
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU  
**RUE ST-GEORGES, LÉVIS.**

TÉLÉPHONES  
Bell 91  
National 189

Bureau : 82 rue St-Pierre Téléphone 263  
Résidence : 15, rue Ste-Julie

**CHARLES GAGNON**  
AGENT ET COURTIER  
D'ASSURANCES  
FEU, VIE, ACCIDENTS,  
MARINE, Etc.

**J.-E. LIVERNOIS**

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes  
Brevetés, Parfums, Etc., Etc  
**RUE ST-JEAN, - QUÉBEC**  
CANADA.

**MATTE & MATTE**

COMPTABLES

Vérification (Audition) — In-  
ventaire — Préparation de bilan —  
Fidéli-commis — Administration de  
biens de succession — Perception  
— Compromis entre Débiteurs et  
Créanciers — Liquidation de fail-  
lite.

**88, rue St-Pierre,  
QUEBEC.**

**POUR CONVENIR A TOUTES LES BOURSES**

Nous vendons le CHARBON DUR au sac de 100lbs,  
Et le CHARBON de BOIS " CASTOR " au minot.

PRIX CONVENABLES.

**CHARCOAL SUPPLY Co. OF QUEBEC, LIMITED.**

Département de Québec.

**LEO GAUDRY,**  
Gérant.

92, rue St-Roch.

Téléphone : 3320.

# LA BANQUE NATIONALE

SIEGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capital autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Réserve : Deux millions cent mille piastres.



Ces COFFRETS D'ÉPARGNES sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt D'UN DOLLAR; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE.

## RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en VINGT ET UN ANS, la jolie somme de \$1751.91, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

| Ans | \$5.00               | \$10.00  | \$15.00  | \$20.00  | \$25.00   | \$30.00   |
|-----|----------------------|----------|----------|----------|-----------|-----------|
|     | - PAR MOIS - - - - - |          |          |          |           |           |
| 1   | \$ 60.95             | \$121.92 | \$182.91 | \$243.91 | \$ 304.87 | \$ 365.83 |
| 2   | 123.73               | 247.51   | 371.51   | 495.17   | 618.93    | 742.70    |
| 3   | 188.41               | 376.80   | 565.45   | 754.03   | 942.49    | 1130.97   |
| 4   | 255.06               | 510.19   | 765.48   | 1026.73  | 1275.83   | 1530.97   |
| 5   | 326.73               | 647.53   | 971.53   | 1295.45  | 1619.35   | 1943.06   |
| 6   | 394.44               | 789.00   | 1183.80  | 1573.33  | 1973.05   | 2367.81   |
| 7   | 467.30               | 934.76   | 1462.49  | 1870.13  | 2387.53   | 2804.99   |
| 8   | 542.37               | 1084.92  | 1827.79  | 2170.55  | 2713.06   | 3256.50   |
| 9   | 619.70               | 1239.61  | 1859.39  | 2480.07  | 3099.94   | 3719.80   |
| 10  | 699.38               | 1398.95  | 2009.01  | 2798.94  | 3498.49   | 4198.08   |
| 11  | 781.47               | 1563.17  | 2245.35  | 3127.42  | 3909.09   | 4690.77   |
| 12  | 866.04               | 1732.33  | 2590.19  | 3465.84  | 4332.12   | 5198.37   |
| 13  | 953.17               | 1906.00  | 2990.66  | 3814.48  | 4767.92   | 5721.31   |
| 14  | 1042.93              | 2086.13  | 3130.03  | 4173.67  | 5216.88   | 6260.06   |
| 15  | 1135.38              | 2271.00  | 3407.55  | 4543.71  | 5679.41   | 6815.10   |
| 16  | 1280.64              | 2461.64  | 3908.46  | 4924.93  | 6155.93   | 7386.91   |
| 17  | 1328.78              | 2657.95  | 3988.61  | 5317.67  | 6646.85   | 7976.00   |
| 18  | 1429.87              | 2960.19  | 4291.46  | 5723.20  | 7152.00   | 8582.91   |
| 19  | 1534.03              | 3068.55  | 4604.08  | 6139.15  | 7673.65   | 9208.15   |
| 20  | 1641.35              | 3283.21  | 4926.15  | 6568.61  | 8210.45   | 9852.29   |
| 21  | 1751.91              | 3504.26  | 5257.95  | 7011.05  | 8763.46   | 10515.90  |

## MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

|                        |        |
|------------------------|--------|
| \$ 5.00 ou moins.....  | 3 sous |
| de 5.00 à \$10.00..... | 6 "    |
| de 10.00 à 30.00.....  | 10 "   |
| de 30.00 à 50.00.....  | 15 "   |

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, même que celui des Postes et des Messageries (Express), il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

# COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET  
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ DES FABRIQUES,  
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES  
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

## JOS.-P. OUELLET

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLOMÉ : "A. A. P. Q." ———— et ———— MEMBRE DE L'I. R. A. C.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFI CES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUEBEC

Téléphone 177

## GARAND & THIBAUT,

DOREURS,  
ARGENTEURS  
et NICKLEURS

308½, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage  
— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre  
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Spécialités : OUVRAGE GARANTI. Une visite est sollicitée

# LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

(Constituée en corporation par une loi du Parlement, de juillet 1900)

SIÈGE SOCIAL: 7 et 9, Place d'Armes, MONTREAL

Capital autorisé - - - - - \$2,000,000.00  
Capital payé et surplus au 31 Déc. 1917 - - \$1,750,000.00  
Actif total, au delà de - - - - - \$21,600,000.00

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: L'hon Sir HORMIDAS LAPORTE, C.P., de la Maison Laporte, Martin (Ltee), administrateur du Crédi: Foncier Franco-Canadien.

Vice-Président: M. W.-F. CARLEY, Capitaliste.  
Bienvenu.

M. G.-M. BOSWORTH, Vice-Président de la "Canadian Pacific Railway Co."

L'hon. NEMER GARNEAU, C. L., ex-ministre de l'agriculture, président de la Cie de Pulpe de Chicoutimi.

M. L.-J.-O. BEAUCHEMIN, de la Librairie Beauchemin (Ltee).

M. M. CHEVALIER, Directeur général du Crédi Foncier Franco-Canadien.

## BUREAU DE CONTROLE

(Commissaires-Censeurs)

Président: Hon. Sir ALEXANDRE LACOSTE, ex-juge en chef de la Cour du Banc du Roi.

L'hon. N. PÉRODEAU, Ministre sans portefeuille de la province de Québec, administrateur de la "Montreal Light, Heat & Power Co."

M. S.-J.-B. ROLLAND, Président de la Compagnie de papier Rolland.

84 Succursales dans les Provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick.  
Lettres de crédit circulaires pour toutes les parties du monde.

## SUCCURSALES DE QUÉBEC :

93 RUE ST-PIERRE - - - - - LÉON-T. DESRIVIÈRES, GÉRANT.  
BOULEVARD LANGELIER - - - - - J.-ALPH. FUGÈRE, GÉRANT.

# Ménagez la nourriture et aidez le soldat à combattre

Les viandes les moins dispendieuses rivalisent en saveur avec les rôtis les plus dispendieux par l'addition de - -

# Bovril



---



---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

## SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine, 129. — Quarante-Heures, 129.*

**Partie officielle :** Lettre de notre Saint Père le pape Benoît XV aux archevêques et évêques du Canada, 130.—Décès, 132.

**Partie non officielle :** CAUSERIE DE LA SEMAINE : Foch et la prière, 133. — QUESTIONS DE SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE : Nouveau code de Droit canonique et Théologie morale, 135. — CHRONIQUE DIOCÉSAINNE, 138. — L'abbé Antonio Courchesnes, 139; L'abbé Omer Coulombe, 141.— LES LIVRES, 144.

## CALENDRIER DE LA SEMAINE

**Dimanche, 3 novembre.** — XXIV ap. Pent., 1 nov. et 4e ap. l'Epiph. Du dim.

**Lundi, 4.** — S. CHARLES BORROMÉE, év. et conf.

**Mardi, 5.** — STE RELIQUES conservées dans les églises, *dbl. maj.*

**Mercredi, 6.** — De l'octave.

**Jeu<sup>d</sup>, 7.** — De l'octave.

**Ven. redi, 8.** — Octave de la Toussaint, *dbl. maj.*

**Sa<sup>m</sup>.odi, 9.** — DÉDICACE DE L'ARCHIBASILIQUE DU SAUVEUR, *2 cl.*

**Dimanche, 10.** — XXV ap. Pent., 3 nov.; 5e ap. l'Epiph. Du dim.

---

## QUARANTE-HEURES

3 novembre, N.-D. de Jacques-Cartier.—4, Charlesbourg.—5, St-Charles.—7, St-Marc.—9, Rédemptoristines.

---

## PARTIE OFFICIELLE

---

### LETTRE DE NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE BENOIT XV AUX ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DU CANADA

A NOTRE CHER FILS LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, CARDINAL PRÊTRE  
DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC  
ET A NOS VÉNÉRABLES FRÈRES LES ARCHEVÊQUES ET  
ÉVÊQUES DU CANADA

BENOIT XV PAPE

NOTRE CHER FILS, VÉNÉRABLES FRÈRES

Salut et bénédiction apostolique.

Par Nos Lettres Apostoliques *Commisso divinitus* que Nous vous adressâmes le 8 septembre 1916, Nous Nous efforcions d'exhorter le clergé et le peuple catholique de votre pays à se désister des luttes et des rivalités provenant soit de questions de races soit de la diversité du langage, et en même temps Nous recommandions qu'au cas où, pour ces motifs, il surviendrait à l'avenir des discussions, elles fussent terminées en sauvegardant la charité, comme il convient aux "saints", *qui ont à cœur de conserver l'unité d'un même esprit par le lien de la paix.*

Notre exhortation grâce à Dieu, n'a pas été vaine, et Nous nous en félicitons : elle fut en effet reçue par l'ensemble des fidèles, non seulement avec le respect et la déférence voulus mais encore avec un joyeux empressement, au point de faire espérer que la tranquillité et la concorde régneraient dorénavant parmi les catholiques du Canada.

Cependant, au bout de quelque temps, il survint des incidents fâcheux, qui tout en ne paraissant pas attribuables à la malignité de qui que ce soit, ne laissèrent pas cependant de troubler ce commencement de pacification, et de jeter dans les esprits de nouvelles semences de discorde. Il s'en suivit que de part et d'autre on recourut à Nous et on fit appel à Notre décision pour ramener la concorde.

Il s'agit, en fait, de la loi scolaire promulguée dès l'année 1913 par le gouvernement de l'Ontario, pour les écoles bilingues Anglo-françaises. Cette loi, d'aucuns la traitèrent d'injuste, et crurent devoir l'attaquer de toutes leurs forces ; d'autres, par contre, estimèrent qu'elle ne devait, ni être jugée si sévèrement, ni combattue avec tant d'acharnement. La diversité des opinions amena la séparation des esprits.

La question toute entière ayant été déferée à Notre jugement, Nous l'avons examinée avec le plus grand soin, eu égard à son importance, et Nous l'avons fait étudier par les Emes Cardinaux de S. C. Consistoriale. C'est pourquoi, tout étant bien considéré, voici ce que Nous avons jugé devoir décider et décidons :

Les Franco-Canadiens peuvent, sans manquer à la justice, demander au Gouvernement des déclarations opportunes, touchant la dite loi scolaire ; ils peuvent également désirer et chercher à obtenir certaines concessions plus amples. De ce nombre serait assurément : que les inspecteurs pour les écoles *séparées* soient des *catholiques* ; que pendant les premières années où les enfants fréquentent l'école, au moins pour quelques matières de classe, surtout et de préférence au reste dans l'enseignement de la doctrine chrétienne, l'usage de la langue maternelle soit concédé ; qu'il soit permis aux catholiques d'établir des écoles *normales* pour la formation des maîtres. Cependant ces avantages et d'autres encore qui pourraient être utiles, ne doivent pas être demandés et réclamés par les catholiques avec la moindre apparence de révolte, ni en recourant à des procédés violents ou illégitimes, mais pacifiquement et avec modération, en employant tous les moyens d'action que la loi et les usages légitimes concèdent aux citoyens pour réaliser les améliorations auxquelles ils estiment avoir droit. Ce que Nous venons de dire, Nous l'affirmons dans la question présente en toute assurance et liberté ; car la suprême autorité civile elle-même a reconnu et avoué que la loi scolaire édictée par le Gouvernement de l'Ontario n'était pas exempte d'une certaine obscurité et qu'il n'était pas facile de déterminer quelles peuvent en être les limites.

Ainsi donc, en se renfermant dans ces bornes et ces procédés, les Franco-Canadiens seront libres de réclamer pour la loi scolaire les interprétations ou même les mutations qu'ils souhaitent. Que personne toutefois, à l'avenir, en cette matière qui est du ressort de tous les catholiques, ne se permettent d'aller devant les tribunaux civils et d'engager des procès, à l'insu et sans l'approbation de son Évêque, lequel, en des questions de ce genre, ne décidera rien qu'après s'être consulté avec les autres Prélats, qui y sont particulièrement intéressés.

Et maintenant, c'est à tous Nos frères de l'Épiscopat Canadien, que Nous voulons Nous adresser et renouveler de tout cœur et du plus profond de Notre âme l'exhortation que Nous leur faisons, il y a deux ans : à savoir qu'ils ne soient qu'un cœur et qu'une âme, qu'il n'y ait pas entre eux de scission, ni au point de vue des races ni au point de vue du langage. C'est en effet, un

seul et même esprit, qui les a établis pour gouverner l'Église, à savoir, un Esprit d'unité et de paix.

C'est ainsi assurément, Vénérables Frères, qu'étant les modèles du troupeau par une vertu sincère, vous aurez plus d'autorité et d'efficacité pour prescrire à vos prêtres (comme Nous vous ordonnons de le faire) qu'ils gardent la concorde entre eux et qu'ils s'efforcent, par la parole et par l'exemple, de la faire garder à leurs fidèles. A cette fin Nous aimons à réitérer tant et plus la recommandation faite dans nos précédentes Lettres Apostoliques : *que tous les prêtres s'appliquent à posséder la connaissance et la pratique de l'une et l'autre langue, anglaise et française, et qu'écartant toute susceptibilité ils se servent tantôt de l'une, tantôt de l'autre, selon les besoins des fidèles.*

Enfin que tous les catholiques se le rappellent : ils ne peuvent et ne doivent avoir rien plus à cœur que de garder la charité les uns envers les autres, car c'est par là qu'ils se montreront les disciples du Christ : *In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si caritatem habueritis ad invicem.*(1) Et s'il est des circonstances où l'on doit surtout s'y conformer, c'est assurément quand des causes de dissensions proviennent de la divergence des opinions ou de l'opposition des intérêts. Nous voulons que des avertissements sévères soient donnés à quiconque, parmi le clergé ou les fidèles, à l'encontre de la doctrine évangélique et de Nos prescriptions, oserait à l'avenir nourrir ou exciter les animosités qui ont divisé les Canadiens jusqu'à ce jour. Que si ce qu'à Dieu ne plaise, quelqu'un refusait d'obéir, les Evêques ne devront pas hésiter, avant que le mal s'aggrave, d'en référer au Siège Apostolique.

Comme gage des dons célestes et témoignage de Notre particulière bienveillance, à Vous, Notre cher fils, et à Vous, Vénérables frères, ainsi qu'aux fidèles confiés à Vos soins, Nous accordons de tout cœur la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome près Saint-Pierre, le 7 juin, en la fête du Sacré-Cœur de Jésus, 1918, de Notre Pontificat la quatrième année.

BENOIT XV, PAPE.

---

(1) Jean, XIII, 35.

---

## DÉCES

Son Éminence recommande aux prières du clergé et des fidèles :

M. l'abbé J.-O.-Edmond Dallaire, professeur au Collège de Lévis, décédé à l'Hôtel-Dieu de Lévis, le 23 octobre 1918. Il

était membre de la Congrégation de la Sainte Vierge du Collège de Lévis.

M. l'abbé Joseph Lavoie, curé de Ste-Marguerite, décédé le 24 octobre 1918. Il était membre de la Congrégation de la Sainte Vierge du Collège de Ste-Anne de la Pocatière et de la Société ecclésiastique de Saint-Joseph.

M. l'abbé J.-A.-Narcisse Dufresne, vicaire à Saint-Casimir, décédé le 25 octobre 1918. Il était membre de la Congrégation de la Sainte Vierge du Petit Séminaire de Québec et de la Société ecclésiastique de Saint-Joseph.

---

## **PARTIE NON OFFICIELLE**

---

### CAUSERIE DE LA SEMAINE

#### **FOCH ET LA PRIÈRE**

Le journal catholique de Londres, *The Universe*, signalait récemment à ses lecteurs la belle et pieuse initiative des enfants catholiques anglais offrant une communion aux intentions du maréchal Foch : " Des milliers de nos enfants, de notre jeunesse, disait le journal de Londres, doivent offrir leurs communions pour les intentions du maréchal Foch, et lui offrir ainsi le plus royal présent qui fût jamais offert à un général en chef sur le champ de bataille. " Et 33,195 communions d'enfants anglais ont été faites à cette intention.

L'illustre généralissime des forces alliées a tenu à remercier les enfants d'Angleterre par l'intermédiaire de Mgr William Barnes, aumônier catholique de l'Université d'Oxford, auquel il a écrit ces paroles : " L'acte de foi que les enfants de la Grande-Bretagne ont fait à mon intention m'a profondément touché. Exprimez-leur, s'il vous plait, ma reconnaissance et demandez-leur de continuer leurs prières pour la victoire de notre juste cause ". Et plus tard : " Je compte encore sur les prières des enfants ; demandez-leur de faire encore la communion souvent pour moi. "

Quelle noble leçon donnée au monde entier par ces petits enfants et par ce grand soldat ! Tout faibles et tout incapables qu'ils soient de mettre leurs bras au service de leur patrie et de la juste cause des Alliés, ces enfants catholiques trouvent dans leur

foi un moyen efficace et puissant d'aider cette grande cause. De son côté, le généralissime, bien que revêtu de l'autorité militaire suprême et rendu au faite de la gloire, ne craint pas de se recommander publiquement aux prières de ces petits et de ces faibles, en les remerciant de leur concours, qu'il les supplie presque de lui continuer.

Nous saluons avec respect cet acte de foi et d'humilité exemplaire du grand soldat qui conduit, en ce moment, les armées alliées à la victoire ; et nous reconnaissons avec joie, dans cet acte éminemment honorable et édifiant, l'écho fidèle des plus glorieuses traditions de la France. " Ne pensez pas, Messieurs, s'écriait Mascaron, dans son éloge de Turenne, que notre héros perdit à la tête des armées, et au milieu des victoires, ces sentiments de religion. Certes, s'il y a une occasion au monde où l'âme, pleine d'elle-même, soit en danger d'oublier son Dieu, c'est dans ces postes éclatants, où un homme, par la sagesse de sa conduite, par la grandeur de son courage, par la force de son bras et par le nombre de ses soldats, devient comme le Dieu des autres hommes, et, rempli de gloire, en lui-même, remplit tout le reste du monde d'amour, d'admiration ou de frayeur... M. de Turenne n'a jamais plus senti qu'il y avait un Dieu au-dessus de sa tête que dans ces occasions éclatantes, où presque tous les autres l'oublient. C'était alors qu'il redoublait ses prières ; on l'a vu même s'écarter dans les bois, où, la pluie sur la tête et les genoux dans la boue, il adorait en cette humble posture ce Dieu devant qui les légions des anges tremblent et s'humilient." Foch, ce digne successeur de Turenne dans le maréchalat et dans la gloire, paraît bien vouloir mettre en pratique, même au milieu des succès les plus brillants, la parole profonde et lumineuse de son illustre prédécesseur : *Si Dieu ne nous soutient, et s'il n'achève son ouvrage, il y a encore assez de temps pour être battus.*

Sachons nous-même mettre en pratique cette admirable pensée du grand Turenne, et imitons l'illustre Foch. Ne cessons pas de demander au Dieu des armées la paix victorieuse, juste et durable, que des millions d'hommes appellent aujourd'hui de leurs souhaits. Offrons au Tout-Puissant, avec nos humbles et incessantes prières, les souffrances et les sacrifices que nous impose la

guerre, pour obtenir la fin de ce terrible conflit. Et Dieu saura bien, dans sa miséricorde, faire germer de cette universelle semence de prières et de sacrifices une moisson abondante de bénédiction et de paix.

A. H.

---

---

## QUESTIONS DE SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE

NOUVEAU CODE DE DROIT CANONIQUE ET THÉOLOGIE MORALE

### Article XI

#### *Traité du Sacrement de l'Ordre. (Suite)*

Sont irréguliers *par délit* (canon 985) :

- 1) Les apostats, les hérétiques et les schismatiques ;
- 2) Ceux qui, hors le cas d'extrême nécessité, ont permis à des non catholiques de les baptiser ;
- 3) Ceux qui osent contracter mariage, même seulement civilement, quoiqu'ils soient liés ou par un mariage déjà existant ou par un ordre sacré ou par des vœux de religion même simples et temporaires ; ceux qui osent contracter mariage, même seulement civilement, avec une femme qui est liée par les vœux de religion même simples et temporaires, ou qui est déjà mariée valablement ;
- 4) Ceux qui ont fait un homicide volontaire, ou ceux qui ont procuré d'une manière efficace un avortement, et tous ceux qui ont coopéré à l'homicide ou à l'avortement ;
- 5) Ceux qui se sont mutilés ou qui ont mutilé les autres, et ceux qui ont tenté de se suicider ;
- 6) Les clercs qui exercent la médecine et la chirurgie, mais seulement dans le cas où la mort s'ensuivrait ;
- 7) Ceux qui font un acte qui requiert un ordre sacré, bien qu'ils n'aient pas reçu cet ordre, ou que l'exercice de cet ordre leur soit interdit par une peine canonique personnelle ou locale.

Le Code affirme que ces quatorze cas exprimés par le droit sont les seuls où on encourt l'irrégularité (canon 983), et que pour encourir une irrégularité par délit, il est nécessaire que le péché soit mortel, extérieur (soit public soit occulte) et commis après le baptême. (Canon 986.)

- (b) Sont liés par un simple empêchement (canon 987) :

1) Les fils des non-catholiques, tant que les parents persistent dans leur erreur ;

2) Les hommes mariés, du vivant de leurs femmes ;

3) Ceux qui ont une charge ou une administration défendue aux clercs et dont il faudra rendre compte, jusqu'à ce que, ayant renoncé à cette même charge ou à cette administration et ayant rendu leurs comptes, ils aient recouvré leur liberté ;

4) Les esclaves, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leur liberté ;

5) Ceux qui sont astreints par la loi civile au service militaire ordinaire, jusqu'à ce qu'ils aient accompli ce service. — La question suivante a été posée à la Commission pontificale d'interprétation : Si ce canon 987, n. 5, comprend ceux qui seront peut-être appelés au service militaire, mais qui de fait n'ont pas encore été appelés, soit parce qu'ils n'ont pas atteint l'âge légal, soit parce que, ayant subi l'examen, ils ont été déclarés temporairement inaptes au service militaire ? La réponse, donnée le 2 juin 1918, a été affirmative.

Cependant, il nous semble bien qu'il faut remarquer que le Code et la réponse donnée ne visent que le service militaire ordinaire, c'est-à-dire le service obligatoire par la loi commune d'un pays, et ne s'appliquent pas au service militaire imposé pour un temps par une loi spéciale ;

6) Les néophytes, jusqu'à ce qu'au jugement de l'évêque, ils soient suffisamment affermis dans la vraie religion ;

7) Ceux qui sont frappés d'infamie de fait, et pour le temps que dure l'infamie, d'après le jugement de l'Ordinaire. Or celui-là est frappé d'infamie de fait, qui à raison d'un crime commis ou de mauvaises mœurs, a perdu, au jugement de l'Ordinaire, l'estime des fidèles pieux et graves. (Canon 2293, parag. 3.)

c) Les irrégularités et les empêchements peuvent être multiples, s'ils proviennent de causes différentes mais non de la répétition de la même cause ; cependant l'irrégularité provenant de l'homicide volontaire existe autant de fois que l'homicide a été commis. (Canon 989.)

d) Le Souverain Pontife peut dispenser de toutes sortes d'empêchements, car ils sont tous de droit ecclésiastique : ce qui évidemment ne veut pas dire qu'il peut permettre de conférer les Ordres à ceux qui sont naturellement incapables d'en remplir les fonctions.

Cependant, quoique les Ordinaires ne puissent pas dispenser des lois générales de l'Église (canon 81), le Code statue que les Ordinaires peuvent par eux-mêmes ou par d'autres dispenser leurs ouailles de toutes les irrégularités par délit, pourvu que ce délit soit occulte ; on excepte toutefois l'irrégularité provenant de



l'homicide volontaire et les irrégularités occultes qui sont portées au for contentieux. (Canon 990, parag. 1.)

De plus, le Code accorde le même pouvoir de dispenser à tous les confesseurs dans les cas occultes plus pressants, quand le recours à l'Ordinaire est impossible et quand il y a danger imminent de grave dommage ou d'infamie ; toutefois, le confesseur ne peut dispenser que pour l'exercice des ordres reçus, mais non pour recevoir les Ordres. (Canon 990, parag. 2.)

Dans la supplique pour la dispense des empêchements, il faut exprimer toutes les irrégularités et tous les empêchements qui existent ; toutefois, une dispense générale est valide même pour les empêchements omis de bonne foi, mais elle ne vaut pas pour l'irrégularité provenant de l'homicide volontaire et les irrégularités occultes qui sont portées au for contentieux, quand ces irrégularités ont été omises même de bonne foi ; de même une dispense générale ne vaut pas pour les empêchements omis de mauvaise foi. — Quoiqu'il ne soit pas nécessaire de déclarer combien de fois on a fait l'acte auquel l'empêchement est attaché, cependant, dans le cas d'irrégularité provenant de l'homicide volontaire, on doit sous peine de nullité de la dispense déclarer le nombre des homicides commis. — La dispense générale pour les Ordres vaut aussi pour les ordres majeurs ; mais celui qui a reçu cette dispense, ne peut pas être nommé Cardinal, Évêque, Abbé ou Prêlat *nullius*, Supérieur majeur dans une communauté religieuse de clercs exempts. — Enfin, la dispense accordée au for interne non-sacramental doit être donnée par écrit, et on doit l'inscrire dans le livre secret de la Curie. (Canon 991.)

4° *Formalités requises.* — a) Les ordinands séculiers et religieux doivent par eux-mêmes ou par d'autres en temps opportun avant l'ordination faire connaître leur dessein à l'évêque ou à ceux qui tiennent la place de l'évêque pour ce qui regarde la collation des ordres. (Canon 992.)

b) Les ordinands séculiers, et les religieux qui pour l'ordination sont régis par le même droit, doivent au préalable présenter (canon 993) :

1) La preuve de la dernière ordination reçue, ou, s'il s'agit de la tonsure, la preuve de la réception du baptême et de la confirmation ;

2) Un certificat d'études selon qu'il est requis pour chaque ordre ;

3) Un certificat de bonnes mœurs donné par le recteur du séminaire ou par tout autre prêtre à qui le candidat a été confié ;

4) Des lettres testimoniales de l'Ordinaire du lieu où l'Ordinand a demeuré assez longtemps pour pouvoir y contracter un empêchement canonique. Or le temps suffisant pour que l'ordi-

mand ait pu contracter un empêchement est, après la puberté, régulièrement l'espace de trois mois pour les militaires et la période de six mois pour les autres. — De plus, si l'ordination est différée et si l'ordinand est encore demeuré dans le même territoire assez longtemps pour pouvoir y contracter un empêchement canonique, il est nécessaire d'obtenir de l'Ordinaire du lieu de nouvelles lettres testimoniales. — Enfin, si l'Ordinaire du lieu n'a pas par lui-même ou par d'autres suffisamment connu l'ordinand pour pouvoir attester que, pendant le temps qu'il est demeuré dans son territoire, il n'a pas contracté d'empêchement canonique, ou si l'ordinand a demeuré dans tant de diocèses qu'il est impossible ou très difficile de demander toutes les lettres testimoniales, l'Ordinaire de l'ordinand peut se contenter de l'affirmation de celui-ci, faite sous serment, qu'il n'est lié par aucun empêchement (canon 994) ;

(A suivre)

C.-N. GARIÉPY, ptre.

### CHRONIQUE DIOCÉSAIN

**Feu l'abbé Dallaire.** — Un tout jeune prêtre du Collège de Lévis, M. l'abbé Charles-Edmond Dallaire vient de tomber victime de la terrible épidémie qui désole notre diocèse : il est décédé mercredi soir le 23 octobre, à l'Hôtel-Dieu de Lévis, à l'âge de 25 ans.

M. l'abbé Dallaire est né à Ste-Claire de Dorchester, de Charles Dallaire, cultivateur et de Marie-Alice Marquis. Il fit ses études classiques au Collège de Lévis et ses études théologiques au Grand Séminaire de Québec. Il fut ordonné à Québec, le 25 mai dernier, par S. G. Mgr Roy.

Les funérailles de feu l'abbé Dallaire ont eu lieu dans sa paroisse natale, le 25 octobre, et c'est Mgr P.-E. Roy, qui a chanté le service.

**Chez les Rédemptoristes de Ste-Anne.** — Au monastère des Pères Rédemptoristes, à Sainte-Anne de Beaupré, le 22 octobre, au son de l'Angelus du soir, lorsque ses confrères achevaient à peine de réciter les Matines et les Laudes du Très-Saint Rédempteur, entre les bras de son Supérieur, paisiblement, le R. P. Raphaël Legris remettait à Dieu son âme bonne et généreuse.

Raphaël Legris est né à Bourbonnais, Ill., le 9 février 1891. Après ses études classiques faites au collège de Bourbonnais, et une année de philosophie au collège Sainte-Marie à Montréal, il entra au noviciat des Rédemptoristes et y faisait sa profession religieuse le 15 août, 1913.

Il fut promu au sacerdoce, à Ottawa, le 22 septembre, 1917, et au mois d'août dernier ses supérieurs l'attachaient à la communauté de Sainte-Anne de Beaupré.

Raphaël Legris fut vraiment un apôtre en fleur. Éloquence naturelle et communicative, nature exubérante qui ne demandait qu'à se dépenser pour le prochain ; et par-dessus tout, piété solide et ronde qui pénétrait de surnaturel ces éléments pleins de promesses : il n'en fallait pas davantage pour faire espérer d'abondants fruits de salut dans la carrière apostolique ouverte devant ce jeune religieux.

**Feu l'abbé Lavoie.** — La terrible grippe vient de faire une nouvelle victime dans notre clergé, mais cette fois c'est un curé plein de zèle qu'elle vient ravir à l'affection de ses paroissiens. M. l'abbé Joseph Lavoie, curé de Ste-Marguerite, est décédé en son presbytère, jeudi après-midi, le 24 octobre, à l'âge de 56 ans.

M. l'abbé Joseph-Édouard-Antoine Lavoie est né à L'Islet, le 8 janvier 1862, de M. Napoléon Lavoie et de dame Joséphine Casgrain. Il étudia au Collège de Ste-Anne de la Pocatière et fut ordonné prêtre, à Québec, le 13 juin 1886. Il fut nommé vicaire à Saint-Romuald, poste qu'il occupa jusqu'en 1890. De 1890 à 1901 il fut assistant-aumônier des Sœurs de la Charité à Québec. Il était curé de Ste-Marguerite depuis 1901.

**Feu l'abbé M. Dufresne.** — La mort vient de faire un nouveau vide dans le jeune clergé de notre diocèse, dans la personne de M. l'abbé J.-A.-Narcisse Dufresne, vicaire à Saint-Casimir, décédé de la grippe, le 26 octobre, à l'âge de 25 ans.

M. l'abbé Dufresne est né à Deschambault, le 12 janvier 1893, de feu Jos.-Géo. Dufresne et de Joséphine Bouillé. Il fit son cours classique au Petit Séminaire de Québec, et fut ordonné le 25 mai 1916. Il fut vicaire de St-Casimir depuis cette date, et l'aumônier du Cercle de l'A. C. J. C. de cette paroisse.

Les funérailles de feu l'abbé Dufresne ont eu lieu à Deschambault lundi, le 28 octobre.

---

### L'ABBÉ ANTONIO COURCHESNE

L'abbé Antonio Courchesne est mort le 12 octobre dernier, au Cap Saint-Ignace, où il était vicaire. Il est tombé à 31 ans, dans toute la force de l'âge et du talent, sous les coups de l'épidémie meurtrière qui depuis quelques semaines exerce ses ravages au sein de nos populations désolées.

■ Nous ne croyons pas exagéré de dire qu'il est, après bien d'autres, l'innocente victime des iniquités trop longtemps accumulées de l'humanité coupable, qui expie depuis plus de quatre ans dans les affres de la douleur et de la mort la lamentable série de ses

erreurs et de ses fautes. Les événements de ces dernières années en font foi, la miséricorde divine a entrepris de sauver le monde malgré lui. Mais la rédemption des âmes est une œuvre de justice qui s'opère surtout par la souffrance. Et l'humanité moderne, en mal de naturalisme, ne rentrera dans la voie du salut qu'en subissant douloureusement l'inexorable loi de l'expiation. Le salut ne germe qu'à l'ombre de la croix. Il faut donc des victimes à la justice de Dieu ; il lui faut de préférence des victimes d'agréable odeur. Devons-nous donc nous étonner que le bon Dieu les choisisse même parmi ses prêtres ? Le prêtre est le coopérateur de Dieu dans la rédemption des âmes, et personne autant que lui ne doit ressembler à Jésus crucifié. "Le sacerdoce, a dit Lacordaire, est une immolation de l'homme ajoutée à celle de Dieu." C'est par sa mort que l'Homme-Dieu a sauvé le monde ; pour être prêtre, il a voulu se faire victime. Le disciple n'est pas au-dessus du Maître : comme Lui il doit être victime. L'abbé Courchesne l'a été. Et c'est pour l'associer plus étroitement et plus parfaitement à son sacerdoce rédempteur, que Jésus lui a demandé le sacrifice de sa vie.

Ce sacrifice, il l'a fait généreusement, sans arrière pensée, avec bonheur, bien qu'il se sentit frappé en pleine vitalité et qu'il lui fallût se résigner à emporter dans sa tombe bien des rêves brisés, bien des espérances flétries. Il eut fait beaucoup pour le bon Dieu et pour les âmes ; il promettait une belle et riche moisson. Mais Dieu, qui n'a besoin de personne, daigne cependant avoir besoin de nos sacrifices. Et à ce jeune prêtre généreux qui ne désirait rien tant que de se dévouer et se dépenser ici-bas pour sa gloire, Il a préféré demander de se donner lui-même, de s'immoler pour le salut des âmes.

Dieu l'avait préparé de longue main à ce suprême sacrifice, Il avait façonné son âme dans l'épreuve, et pour la mieux préparer à cette immolation, Il avait su la faire passer par le creuset de la souffrance. L'abbé Courchesne avait une santé délicate, très délicate, qui lui valut au cours de ses études, à l'École normale et au Petit Séminaire de Québec, de multiples ennuis. Mais le bon Dieu avait merveilleusement accumulé dans son âme l'énergie qu'Il n'avait pas jugé bon de donner à son organisme frêle et débile. Il avait une volonté fortement trempée, une force morale assez peu ordinaire, qui lui faisait surmonter courageusement tous les obstacles et souffrir sans se plaindre les plus douloureuses épreuves. Cette puissante énergie, il la puisait dans sa fervente piété et dans son inébranlable confiance en Dieu. Ne pouvant compter que très peu sur ses propres forces, il attendait tout de la Providence divine. Son âme était toujours sereine, même au sein de la tribulation. Rien ne l'ef-

frayait, rien ne pouvait l'abattre. Il sentait bien qu'il avait de la difficulté à retenir sa vie qui lui échappait, mais il s'accrochait quand même à ses rêves d'avenir, à ses rêves d'apostolat. Il voulait être prêtre ! D'ailleurs peu lui importait de vivre longtemps, il voulait surtout vivre beaucoup, il désirait vivre une vie pleine, une vie essentiellement sacerdotale. Il a été exaucé. . .

Il fut ordonné prêtre le 25 juillet 1914, et il emporta dans le ministère paroissial l'esprit surnaturel qui l'animait et le soutenait au Grand Séminaire. Convaincu que la fécondité de l'apostolat sacerdotal doit nécessairement correspondre à la ferveur de la vie intérieure, il s'habitua sans peine à compter beaucoup moins sur ses ressources personnelles et sur son activité naturelle que sur son union intime avec Jésus. Le prêtre ne fait du bien que s'il manifeste vraiment le bon Dieu dans sa vie et s'il apparaît aux âmes comme un reflet de Dieu. Et pour cela il faut qu'il sache alimenter son zèle à sa véritable source, la vie intérieure, la vie eucharistique. Ce fut le rêve de l'abbé Courchesne d'être et de rester toujours un apôtre selon le cœur de Dieu, un homme de Dieu. Ce rêve, il l'a réalisé. Il est parti pour le ciel chargé de mérites. Partout où il exerça le saint ministère, à Saint-André, à Saint-Pamphile, au Cap Saint-Ignace, où s'est consommé son sacrifice, il a laissé la réputation d'un prêtre à l'âme éminemment sacerdotale.

C'est le plus bel éloge que l'on puisse faire de lui. Il est mort très jeune, mais sa vie et sa mort sont une leçon : sa vie, une leçon d'esprit surnaturel ; sa mort, une leçon d'esprit de sacrifice. *Consummatus in brevi, explevit tempora multa.*

UN CONFRÈRE.

---

### L'ABBÉ OMER COULOMBE

Le Père Gratry raconte dans la vie d'Henri Perreyve, que ceux qui approchaient ce jeune prêtre, séduits par les qualités de son cœur, s'en retournaient en disant : " J'ai vu un ange. "

Qu'elle qu'audacieuse que puisse paraître la comparaison, je prétends que tous ceux qui ont approché le jeune abbé Coulobe peuvent dire eux aussi : " J'ai vu un ange : ange de piété ange de pureté, ange de charité. "

Né en 1889, à Saint-Paul de Montmagny, d'une très brave famille qui a déjà donné un autre de ses enfants au service du bon Dieu, le jeune Omer fut tout de suite remarqué par les prêtres qu'il assistait au saint autel. Arrivé au Collège de Sainte-Anne

en deuxième du cours commercial, il y poursuivit toutes ses études classiques au milieu de l'estime et de la vénération de ses maîtres et de ses confrères. Quoique tout jeune écolier il répandait déjà autour de lui l'édification, comme l'étoile répand sa lumière, et la fleur son parfum. Il fut toujours un des membres les plus pieux de la congrégation de la Sainte-Vierge et des plus exemplaires du Cercle Mailloux. Selon la parole d'Ollé Laprune, il savait que "l'on agit plus par ce que l'on est que par ce que l'on dit ou par ce que l'on fait." Son influence rayonnait avec cette remarquable simplicité qui fut le caractère de sa vie. Aussi ses compagnons l'appelaient-ils, par manière de taquinerie amicale : "La petite colombe."

Séminariste, il fut une fleur au Grand Séminaire, comme plus tard à Sainte-Anne. Prêtre, cette fleur se changea en un fruit savoureux pour les âmes. Comme son jeune ami, le regretté abbé Drouin dont il était le confident, sa piété se porta surtout vers la Sainte Eucharistie. Il fallait le voir pendant son action de grâce, sa visite au S. Sacrement ou l'Heure-Sainte. On aurait dit l'ange du tabernacle. Aussi, comme les écoliers aimaient à recevoir la sainte hostie de ses mains à la messe de communauté ! Le voir distribuer si pieusement le pain eucharistique augmentait leur ferveur.

Après ses classes, on était toujours sûr de le trouver à la chapelle. "Il se fait mourir à prier", étions-nous quelquefois tentés de dire. C'est qu'en 1916, il avait eu une paralysie faciale l'obligeant au repos, et que nous craignions pour sa santé, en le voyant ainsi passer de longues heures dans notre chapelle, alors étroite et enfumée. Il ne se rassasiait pas de contempler Jésus-Hostie et d'en parler à ses élèves. C'est ainsi qu'il ne perdait pas une occasion de se faire semeur d'amour eucharistique et éveilleur de vocations sacerdotales.

"Oh, combien les mains d'un prêtre doivent être innocentes, combien sa boucle doit être pure, combien son corps doit être saint, combien son cœur doit être exempt de tache, lui qui reçoit si souvent l'auteur de toute pureté." Ces paroles de l'Imitation de Jésus-Christ, le jeune Omer les méditait tout petit écolier, et, déjà, elles mettaient autour de son front une auréole qui a toujours fait dire de lui qu'il portait une âme de lumière dans un corps immatériel. Ses condisciples admiraient sa démarche toujours digne, ses lèvres où s'épanouissait le plus angélique sourire, ses grands yeux bleus où se reflétait l'azur du ciel. Il était pour eux l'incarnation de la véritable candeur. Est-il étonnant dès lors que, parlant de lui entre eux, ses compagnons le nommassent :

Saint Louis de Gonzague ? Il méritait donc d'avancer au sacerdoce.

Une fois prêtre, cette lumière que tout son extérieur répandait, mettait bien des âmes sur sa route. Qui dira toutes celles qu'il a illuminées des purs rayons de son cœur sacerdotal ? Aux jeunes gens, qui, épris de l'idéal de la prêtrise lui demandaient : *Quis ascendet in montem Domini ?* Il répondait avec la Sainte Écriture : *Innocens manibus et mundo corde*. Ce sera toujours la force de l'Église catholique de pouvoir offrir au monde étonné toute une milice de jeunes prêtres qui s'en vont dans la vie, présentant dans un monde corrompu, le spectacle d'une vie toute de charité et de dévouement.

Ange, l'abbé Coulombe le fut aussi par sa charité. Dieu avait mis dans son cœur cette flamme d'amour céleste qui rayonna toujours sur ses disciples, sur ses confrères et sur ses élèves. Jamais un mot qui pût faire de la peine ; tout au plus quelques aimables taquineries qui sont la coquetterie de l'amitié. Auprès de la jeunesse, sa charité a fait de lui un grand apôtre. Il avait le conseil qui éclaire, le sourire qui encourage, le mot qui console. La bonté de son cœur donnait à toute sa personne cette expression de bienveillance qui séduit les âmes.

En classe, il savait profiter de chaque leçon pour glisser un mot du bon Dieu et de la sainte Vierge. Un petit bout de lecture, tirée d'un auteur qui sait enflammer les jeunes, avait vite fait de relever les volontés chancelantes.

A sa chambre, on n'allait jamais frapper en vain. L'écolier y trouvait immédiatement le baume qui cicatrise la plaie. Sa parole attirait à Dieu, consolait et fortifiait avec un égal succès et les élèves des classes les plus avancées qui mettaient en lui leur confiance, et les plus jeunes qui lui étaient recommandés par les parents ou les maîtres. C'était chez lui comme un don d'en haut : *audiebat unusquisque lingua sua*. Tous ces enfants et ces jeunes gens l'entendaient, parce qu'il leur parlait dans leur langue. Comme Henri Perreyve : " Il avait pour tous ces jeunes gens un tel amour, un tel respect, une telle idée de l'avenir possible de ces âmes, une telle estime des ressources cachées dans chacun de ces cœurs qu'il en tenait vraiment la clef, et se faisait, dès qu'il se présentait, reconnaître comme un ami. " (Gratry)

Aussi ce fut pour eux, comme pour les professeurs du collège, grande peine quand ils apprirent sa décision, en juin dernier, d'abandonner l'enseignement pour refaire sa santé. Plusieurs disaient : " C'est une transition, il veut entrer en communauté religieuse, chez les Pères du S. Sacrement, où il pourra satisfaire sa dévotion eucharistique. "

Mais Dieu le voulait immédiatement pour lui, loin de cette terre d'exil. Quelques semaines d'un ministère ardent dans la paroisse du Sacré-Cœur de Québec, et l'épidémie éclate. Son dévouement le pousse aux âmes ; la maladie l'arrête. Au prêtre ami qui lui donne l'Extrême-Onction, il dit : " Vous consolerez ma mère," et il fait à Dieu généreusement le sacrifice de sa vie. Son lit de douleur devient un autel d'oblation, et la mort est pour lui comme une dernière messe où il s'offre en sacrifice en union avec Notre-Seigneur.

*Veni columba mea.* Il a entendu le suprême appel d'en haut, et déployant ses blanches ailes, il s'en est allé par delà nos sphères, jouir de la vue de Dieu dont il a été l'ange parmi nous. Aussi, à la messe de requiem, célébrée pour lui au Collège de Sainte-Anne, on sentait une douce consolation se mêler au deuil de la communauté. Les élèves chantaient : " O saints Anges, priez pour nous ", mais avec la conviction que si elle n'était déjà rendue, les chérubins, ses frères, ne tarderaient pas à emporter au ciel l'âme virginale de ce bien-aimé professeur.

Que Dieu exauce les vœux de ces jeunes gens, et que dans l'éternelle patrie, notre jeune confrère et ami, qui fut ici-bas un ange de piété, de pureté et de charité, prie pour nous tous qui cheminons encore sur la terre d'exil.

R. I. P.

WILFRID LEBON, ptre.

### LES LIVRES

M. l'abbé THELLIER DE PONCHEVILLE. *Dans l'Épreuve.* Paris (Bloud et Gay, 3 rue Garancière). Vol. de 226 pages.

La terre paternelle, *terra patria*, mère et nourrice de nos moissons peut, à bon droit, comme la Cornélie romaine, se parer de ses fils plus précieux pour elle que des joyaux. Elle réalise le mot des Saints Livres : ses enfants se sont redressés et l'ont proclamée belle entre toutes les nations. A quel point de vaillants qui ont donné pour la France leur sang et leur vie rendent témoignage à la terre qui les a vus naître, il faut le demander aux livres issus de la tourmente où nous sommes encore plongés. Lisez, par exemple, ce " Carême de guerre prêché à Montréal " du 25 février au 8 avril 1917 par l'abbé Thellier de Poncheville, aumônier militaire, publié sous le titre *Dans l'Épreuve.* Que de leçons éloquentes, parce que sorties des faits et appuyées sur des exemples vivants, y ont illustré le triple enseignement du devoir, de l'épreuve et de la mort qui s'est fait voir sensible et sanglant, sur la terre de France, donné par les hommes de ce beau pays !



# LES PRÉVOYANTS DU CANADA

## ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00  
 Actif du Fonds de Pension le  
 30 juin, 1918 - - - - - \$1,344,152.62

| ANNÉES       | SECTIONS | SOCIÉTAIRES<br>(Actifs) | PENSIONS | ACTIF        |
|--------------|----------|-------------------------|----------|--------------|
| 31 déc 1909  | 45       | 1,880                   | 5,205    | \$ 16,461.94 |
| 31 " 1911    | 224      | 14,228                  | 30,910   | 170,670.80   |
| 31 " 1913    | 349      | 24,492                  | 47,957   | 423,745.31   |
| 31 " 1915    | 455      | 32,155                  | 61,468   | 772,698.99   |
| 31 " 1917    | 530      | 38,872                  | 74,347   | 1,231,078.97 |
| 30 juin 1918 | 555      | 39,910                  | 75,540   | 1,344,152.62 |

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous  
 aurez une idée des sommes énormes dont disposeront  
**Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer  
 les rentes sera venu.

**ANTONI LESAGE,**

Gérant-Général.

Siège Social : Edifice "Dominion" 126, St-Pierre, Québec,

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";  
M. X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : M. Stanislas Côté, Bergerville, Québec.

# Prêtez votre argent donnez votre temps

Il faut faire un succès de l'Emprunt de la Victoire 1918, tout Canadien doit y contribuer dans la mesure de son habileté et de ses moyens.

L'Appel, pour un grand nombre, signifie une invitation à souscrire à l'Emprunt ; un grand nombre d'autres doivent faire plus que souscrire, s'ils veulent faire tout leur devoir envers leur pays.

Il existe au Canada des hommes, que leur position prééminente dans le domaine social qualifie et désigne spécialement pour exercer leur influence sur les autres.

Si **vous-même** après avoir mis de côté chaque dollar disponible pour l'Emprunt, vous pouvez induire vos amis, vos associés, vos employés à souscrire, c'est à **vous** que s'adresse tout particulièrement cet appel.

Pensez à tous ceux et celles que vous pourriez d'un mot, décider à souscrire, des gens qui sans cela, par ignorance ou par apathie, ne souscriraient pas à l'Emprunt, ou achèteraient moins d'obligations qu'ils ne doivent le faire.

Tout d'abord consacrez à l'Emprunt chaque dollar dont vous pouvez disposer. **Ensuite** efforcez-vous, autant qu'il sera en votre pouvoir, d'influencer vos amis, vos employés et tous ceux qui vous consulteraient, afin que l'Appel en faveur de l'Emprunt de la Victoire soit entendu partout et reçoive l'accueil le plus empressé.

---

**Faites votre part pour faire  
un succès de l'emprunt de  
la VICTOIRE 1918**

---

Publié par le Comité de l'Emprunt de la Victoire, en co-opération avec le Ministre des Finances du Dominion du Canada.

# TANGUAY & LEBON

Architectes et Evaluateurs

20, RUE D'AIGUILLON

Téléphone 1466.

QUEBEC.

## JOBIN & PAQUET

**FERBLANTIER  
- PLOMBIER -**



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Electricité, Téléphone et Sonneries Electriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Electricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

## LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Tissus en soie couleurs liturgiques: Damas Moires, Taffetas, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

ONDÉE AU CANADA EN 1885

TELEPHONE 7178

## F. GERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques.

372, RUE SAINT-JEAN  
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

## VIN DE MESSE

“ VATICAN ”

Certificats d'authenticité et de pureté  
approuvés par S. G. Mgr l'archevêque  
de Montréal. . . . .

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

LAPORTE, MARTIN, Limitée

584, Rue St-Paul Ouest MONTREAL.

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUTS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS  
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

*En vente*

## L'image du Sacré Cœur de Loublande

Cette image est imprimée en douze couleurs et reproduit fidèlement l'aquarelle originale, dans sa merveilleuse inspiration, peinte par une religieuse sur les indications de Claire Ferchaud, la Voyante de Loublande.

Format pour livre 0.05 l'unité 0.50 la douz. \$3.50 le cent.

Moyen format, 10 x 16½, \$0.75 l'unité.

Grand format, 17 x 25, \$1.50 l'unité.

Frais de poste en plus.

---

Les promesses du Sacré Cœur expliquées, par le R. P. Jos. E. Frecezon. Nouvelle édition en français. Un volume de 450 pages et plus de 50 belles illustrations approuvées par Son Eminence le Cardinal Bégin. Cet ouvrage a pour but de propager la dévotion au divin Cœur de Jésus et d'aider par sa vente à de bonnes œuvres telles que missions et collège apostolique. Se procurer un ou plusieurs volumes et les faire circuler donnera aux souscripteurs un titre spécial à la "onzième promesse". Prix \$1.75 l'exemplaire, franco \$1.85.

Près de 1100 volumes vendus en quelques mois !

---

## LA LIBRAIRIE GARNEAU

47, rue BUADE - - QUEBEC.

---

## LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS  
GROS ET DÉTAIL

177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

---

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.  
GARANTIE DE SATISFACTION

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.  
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande

# ATELIERS DE VITRAUX ARTISTIQUES



POUR EGLISES ET  
RESIDENCES



TRAVAIL DU  
MEILLEUR GOUT



*Sur demande l'on sou-  
met aux intéressés  
dessins et prix.*



**B. LEONARD**  
53, rue St-Jean  
QUÉBEC.

# J. H. GIGNAC, LIMITÉE

MARCHANDS DE BOIS ET MANUFACTURIERS

Bureau : 142, rue de l'Église

Téléphone 5502

QUÉBEC.

**BOIS DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES.** — Épinette, Pin blanc, Bois jaune, Bois blanc, Pitchpin, B. C. Fir, Chêne rouge, Chêne blanc, Frêne, Orme, Merisier, Érable, Cerisier, Noyer noir, Noyer Tendre, Acajou, Bois rouge, etc., Portes, Châssis, Persiennes, Jalousies, Comptoirs, Divisions, Bancs d'églises, Bancs d'écoles, Valises, Sacs de voyage, Suit-Cases, etc.

MOULURES ET MERISIER A PLANCHER.

## PICARD & DUQUET

ENR

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPECIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

ACHETEZ

— VOS —



# FOURRURES

A LA

MAISON DE CONFIANCE

**HOLT, RENFREW & Co., Limited**

RUE BUADE.

QUEBEC.

LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,  
A QUÉBEC

## RIOUX & PETTIGREW

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de  
maisons d'éducation et de membres du clergé.

AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.

Nous venons de recevoir une consignment d'Huile d'Olive de la célèbre maison  
Antoine Vial, Marseille

# LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES  
Fondée en 1848

**BUREAU PRINCIPAL**  
**Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.**

## SUCCURSALES A QUEBEC :

**ST-ROCH**, coin des rues St-Joseph et du Pont.  
**ST-SAUVEUR**, No 801 rue St-Valier.  
**JACQUES-CARTIER**, coin des rues St-Joseph et Caron.  
**ST-JEAN-BAPTISTE**, No 479 rue St-Jean.  
**BASSE-VILLE**, No 53 rue St-Pierre.  
**LIMOILLOU**, Coin 4ième Avenue et 5ième rue.

## SUCCURSALES A LEVIS :

**RUE COMMERCIALE**, No 103, (au bas de la côte).  
**RUE EDEN**, No 20, (sur la côte).  
**SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS**, de 7 à 8.30 hres,  
les succursales suivantes : **ST-ROCH, ST-SAUVEUR, JACQUES-**  
**CARTIER, ST-JEAN-BAPTISTE, LIMOILOU**  
et **LEVIS RUE EDEN.**

## BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

## COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL, et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débentures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles.